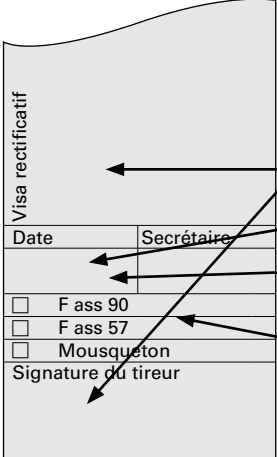
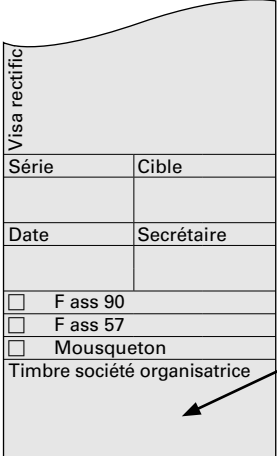






Liste des contrôles pour rapports de tir

Bases pour le paiement des subsides fédéraux:
La section 8 de l'Ordonnance sur le tir du Conseil Fédéral;
le chapitre 9 et l'annexe 6 de l'Ord sur le tir du DDPS.

		Bases		Ordonnances	
		512.31	Ordonnance sur le tir du Conseil Fédéral	512.31	
		512.311	Ordonnance sur le tir du DDPS		512.311
		512.312	Ordonnance sur les cours de tir		512.312
PO / TC - Aucun droit aux subsides fédéraux:					
		Si la signature du tireur et le visa rectificatif du moniteur de tir en cas de corrections manquent sur la feuille de stand	28	Annexe 1, 14 ⁶	
		Des exercices fédéraux sont organisés après le 31 août	27		
		Si des exercices fédéraux sont organisés avant le rapport d'instruction sans permission de la commission de tir compétente	28	16 ³	
		Le programme obligatoire n'a pas été tiré avec l'arme personnelle du tireur astreint	28	27 ¹	
		Les dates de tir des exercices fédéraux ne sont pas annoncées dans l'annonce des journées de tir de l'AFS	23	16 ¹	
		Oblig. Schiesstermine und übrige Schiesstage Séances du tir oblig. et autres séances de tir Giorni di tiro obbligatorio e altri giorni di tiro	oder laut beigeheftetem Jahresprogramm ou selon programme annuel ci-joint o secondo l'allegato programma annuale		Militärversichert bis 31. August Assurance militaire jusqu'au 31 août Assicurazione militare fino al 31 agosto 10. April/Avril/Aprile Dienstweg Voie de service Via di servizio 
		Des tireurs étrangers participent au programme obligatoire et au tir en campagne	12	19	
		Des tireurs jeunes participent au programme obligatoire et au tir en campagne	12	18	
		Le timbre de la section organisatrice du tir en campagne manque sur la feuille de stand	28	31	
JT - Aucun droit aux subsides fédéraux:					
		Si des exercices de tir sont organisés avant le rapport d'instruction sans permission de la commission de tir compétente			17 ²
		Le cours de jeux tireurs a été organisé avec moins de 5 participants sans autorisation de l'Officier fédéral de tir	28		16 ²
		Si des tireurs âgés de moins de 15 ans et de plus de 20 ans ont participé au cours de jeunes tireurs	15 ²	18 ¹⁺²	
		Des jeunes tireurs ont tiré des exercices fédéraux avec une autre arme que le F ass 90	28	20 ⁴	
Etat des restés					
		Si les tireurs astreints obtiennent moins de 42 points avec les armes à feu portatives et moins de 120 points avec les armes de poing (répétitions incl).	28	27, 71	
Contrôle des coups d'essai					
 <p>Que le numéro de société du DDPS est valable pour le rapport de tir et la commane des munitions</p>		Nombre de coups d'essai achetés	<input type="checkbox"/>	Le soussigné confirme que, conformément à l'ordre concernant les munitions, il n'emporte ni ne porte sur lui de la munition lorsqu'il quitte le stand de tir. Lieu et date: _____ Visa du tireur: _____	
		Nombre de coups d'essai tirés	<input type="checkbox"/>		
		Coups d'essai surnuméraires	<input type="checkbox"/>		
		Visa du moniteur de tir: _____			
		Coups d'essai restitués			
		Visa du chef des munitions: _____			